

Procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre à 18h 30

Présents : Présents : Gilles ORY, Pascal DIMANCHE, Bruno CATTENOZ, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Laëtitia PETITJEAN, Pascal JANUEL, Agnès RAGOT

Absents excusés : Olivier CHEGNION (procuration Pascal JANUEL), Didier MOREAU (procuration Gilles ORY), Catherine POLETTI-COTTON (procuration à Patrick VUILLIER), Blandine EBRARD (procuration à Laëtitia PETITJEAN), Stéphane MAGNIN (procuration à Pascal DIMANCHE), Alan BLANCHOU (procuration à Gérard BAULIEU), Jean-Philippe MILLE.

Validation de l'APD (Avant-Projet Définitif) du bâtiment de mairie

M. le maire rappelle les grandes lignes du projet, à savoir un bâtiment de 146,45 m² accueillant une salle de conseil municipal (61,25 m²), une salle de secrétariat (45,45 m²), un local technique (9,65 m²), un hall d'accueil (15,40 m²), un local de rangement (14,70 m²) et dans le bâtiment existant une salle d'archives (21,75 m²). Au stade APD le coût des travaux se chiffre à 471 030,00 € hors taxes. Ce coût est majoré des honoraires de maîtrise d'œuvre : 44 748 € ht (9,5%), des coûts des missions de contrôle technique et SPS 7210 € ht, de l'étude de sols 2800 € ht soit un total de 525 788 € ht (630 946 € ttc). Après débat le conseil municipal valide ce montant et mandate le maire pour déposer des demandes de subventions auprès de la Préfecture (DETR) et du SYDED (panneaux photovoltaïques). **Votes pour : 14**

Programme de coupes de bois

a) Assiette des coupes pour l'année 2024

En futaie affouagère parcelles 19, 20 et 28

En bloc façonné : parcelle 23

Produits de faible valeur : parcelles 23 et 33

b) Affouage : parcelle 23

Vote du règlement désignant notamment les garants (*Pascal Dimanche, Gérard Baulieu, Patrick Vuillier, Alan Blanchou*) et le montant de la taxe soit 60€ la portion. Ce programme et le règlement de l'affouage sont votés. **Votes pour : 14**

Financement participatif pour la construction de la fontaine « du bas » (vers le château)

Le projet de reconstruction de cette fontaine est éligible au partenariat entre la Fondation du patrimoine et le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté pour la sauvegarde du patrimoine rural non protégé des communes de moins de 3500 habitants.

Pour 1 € de don récolté le Conseil Régional verse 1 € de subvention dans la limite de 20% du coût des travaux avec un maximum de 12 000 €. La fondation du Patrimoine quant à elle verse 20% également sur le montant récolté. A titre d'exemple : pour 5000 € de dons récoltés, le Conseil Régional verse 5000 € et la Fondation du Patrimoine 1000 € soit un apport de 11 000 €. Rappel montant des travaux : 122 000 € ht.



Les donateurs bénéficient de défiscalisation sur les Impôts sur le revenu (particuliers), sur la fortune, sur les sociétés (entreprises).

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction impôts sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
<i>66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable</i>				
Coût réel après réduction de l'impôt sur fortune immob.	20 €	38 €	63 €	125 €
<i>75% du don limite 50000 €</i>				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
<i>60% du don dans limite 20000 ou 5% du C.A ht</i>				

Après débat, le conseil municipal valide ce projet de financement participatif qui complète le financement via les fonds libres de la commune ou emprunt et les subventions publiques (Etat DETR – Conseil Départemental – GBM). **Votes pour : 14**

Demande de subvention chemin de Champé

Le conseil municipal mandate le maire pour déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental (Contrat PAC Département : 30% sur le montant ht plafonné à 60 000 €) pour la réfection du chemin de Champé sur la base d'une estimation de 38 109 € ht.

Vérification débits/pressions des poteaux incendie

Le maire rappelle l'obligation de contrôler les débits/pressions des poteaux incendie tous les 3 ans. Après mise en concurrence le conseil municipal retient l'offre de la société Naldéo à hauteur de 50€/poteau ht (rappel : 25 poteaux)

Proposition de Zones Accélération Energies Renouvelables (ZAER)

M. le maire précise l'obligation de définir, pour le 31 décembre 2023, à l'échelle communale des ZAER pour les types d'énergie suivantes : éolien terrestre, photovoltaïque (au sol, sur bâtiment, en ombrières sur parking), méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité et ce en fonction des potentiels du territoire

Après débat, le conseil municipal vote la pose de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments publics, les autres types d'énergie étant difficilement transposables sur notre territoire. **Votes pour : 14**

Modification des statuts de GBM

Le conseil de communauté de GBM du 28 septembre s'est prononcé favorablement sur une modification des statuts de la CU relative au transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des congrès de Micropolis ». Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette modification. **Votes pour : 14**



Vote des rapports eau et assainissement 2022

Ces rapports sont votés. **Votes pour : 14**

Pour information : tarifs 2024

	Eau/m3	Eau abonnement	Assainissement/m2	Ass. abonnement
2023	1,13	20	2,06	14,5
2024	1,16	18,5	1,90	13

Remplacement de Valérie Legrain, secrétaire, pour congés de maladie

Pour remplacer Valérie Legrain, secrétaire, en congés de maladie, le conseil municipal autorise l'embauche de madame Sarah Lemonnier via le Centre de gestion et une majoration du compte « Personnel non titulaire (D6413) » de 10000 € prélevés sur le compte de provisions pour risques de fonctionnement courant (D6815).

Pour rappel, la commune a souscrit un contrat avec le CIGAC, société de courtage et de gestion d'assurances, pour compenser financièrement les absences de personnel. (Prise en charge du remboursement de salaire après une carence de 20 jours)

Madame Sarah Lemonnier prendra ses fonctions début décembre (attention modification des horaires d'ouverture du secrétariat) soit : Lundi 8h30 – 12h 30, mardi 8h- 12h et 13h -17h, mercredi 9h- 12h, vendredi 8h- 12h et 13h- 16h. **Vote pour : 14**

Opérations d'ordre concernant les stocks de terrains au lotissement « Les Aulnes »

Désignation	Crédits en -	Crédits en +
D023 Virement section fonct.		41696,20
Total D023 Virt sect fonct		41696,20
D3555 terrains aménagés		24131,35
Total D040 Opératio d'ordre entre sections		24131,35
R002 Résultat fonct reporté		41696,20
Total R002 Résultat fonct report		41696,20
R021 Virement sect fonct		41696,20
Total R021 Virement sect fonct		41696,20
R71355 Variation stock terrains		24131,35
Total R042 Opérations ordre entre sections		24131,35
R1068 Excédents fonct capitalisés	41696,20	
Total R10 Dotations, fds divers	41696,20	

Votes pour : 14

Divers

- Décorations de Noël : Merci aux bénévoles qui confectionnent des sapins et personnages en bois pour décorer le village aux entrées, sous la fontaine et devant la salle des fêtes.

- Le conseil municipal rappelle le maximum de température de 20 degrés dans les salles communales (salle des fêtes – bibliothèque – salle du conseil municipal) et ce eu égard au coût de l'énergie.

- Stockage en période estivale de l'épaveuse : étude de la construction d'un auvent à l'atelier communal.